

Consignes pour le déroulement de l'atelier

1. De manière individuelle, les participants répondent au questionnaire.

2. Mission : aménager un lotissement conforme

Les participants doivent :

- Créer le plus de lots possibles en respectant les règles du règlement projeté (4 000 m² min.).
- Prévoir l'accès routier.
- Éviter les zones contraintes (milieux humides, pentes fortes, etc.).

Objectif : Faire comprendre les implications des nouvelles normes de lotissement (ex. 4 000 m² min.) et recueillir les préférences citoyennes sur la forme des quartiers futurs.

